

Pour une autre réforme des retraites



Cette 5^{ème} réforme, trois ans après celle menée par un gouvernement de droite dure, est tout aussi calamiteuse pour les travailleurs et pour les retraités actuels et futurs.

F. Hollande reprend à son compte les thèses néolibérales de réduction massive des dépenses publiques et sociales.

Dans le même temps, de nouveaux cadeaux sont offerts au patronat (CIR, CICE) qui redistribue cette manne en dividendes aux actionnaires, réduit l'emploi, les salaires et l'investissement.

La Cgt considère qu'une réforme des retraites est nécessaire, mais celle-ci doit porter sur des mesures diamétralement opposées.

Il faut soumettre à cotisation l'ensemble des revenus du capital qui sont devenus un coût exorbitant sur la valeur ajoutée créée par le travail.

L'emploi

Il faut réorienter les 200 Mds d'aides dont bénéficient les entreprises sans aucune contrepartie vers l'emploi et les investissements.

Salaire :

Une bonne retraite c'est d'abord un bon salaire : SMIC à 1700€

L'égalité salariale

femmes-hommes apporterait dès 2015, 5 Mds de ressources supplémentaires pour les retraites chaque année !

Les revenus financiers

En 2020, le déficit serait de 20 Mds € soit 1% du PIB !

En 2012, les dividendes versés aux actionnaires ont représenté 230 Mds €.

Pourquoi ne pas prélever 1% sur cette manne qui ne va ni aux salariés ni à l'investissement?

Ensemble poursuivons les mobilisations

Rassemblement
mercredi 9 octobre

12H place du
CAPITOLE

Oui, avec une autre distribution des richesses il est possible :

- ✓ D'ouvrir les droits à la retraite à 60 ans et à 55 ans pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles.
- ✓ De garantir un haut niveau de pension pour toutes les générations
- ✓ De valider les années d'études dans le supérieur
- ✓ De valider les périodes de précarité
- ✓ De gagner l'égalité salariale femmes/hommes

L'allongement de la durée d'assurance.

L'allongement de la durée d'assurance, annoncé par le gouvernement, va fortement affecter la pension de tous les salariés pour deux raisons :

- ✚ La réforme poursuit, jusqu'en 2020, la hausse de la durée d'assurance prévue par le gouvernement précédent,
- ✚ Elle définit une nouvelle augmentation portant sur la période 2020 à 2035 en maintenant la décote.

J'ai 40 ans, employée de la Fonction Publique depuis l'âge de 24,5 ans, je pourrai partir à la retraite à 62 ans en 2035.

Avec un salaire brut de 2500 € je partirai avec une pension brute de 1198€.

Je n'ai jamais connu le chômage, je m'estimais privilégiée, comment se fait-il que ma pension soit si basse ?

Comment font les femmes qui exercent leur activité à temps partiel ou ont des carrières heurtées ?



C'est l'effet cumulé allongement de la durée d'assurance et décote qui provoque cette chute.

Il y a encore peu de temps pour un même salaire tes collègues de travail partaient avec 1875€ c'est une perte mensuelle de 677€ !

La pension moyenne de droit direct des femmes est aujourd'hui de 833€ en raison surtout des bas salaires, du temps partiel imposé, des périodes de chômage ou d'arrêt pour élever les enfants.

Et n'oublie pas que de nombreux salariés de la fonction publique ne touchent pas ce revenu !



J'ai 40 ans, salarié du privé depuis l'âge de 20 ans. Je ne pourrais bénéficier de la retraite à taux plein qu'à 63 ans !

De plus, la prise en compte des 25 meilleures années au lieu de 10 meilleures années pour le calcul de mon salaire annuel moyen induit une baisse de ma pension future de 25% !

D'autre part, le rendement des points ARRCO qui servent à calculer ma retraite complémentaire baisse chaque année.

Mon salaire brut est de 1800€. Ma retraite sera pour la CNAV de 720 € et pour l'ARRCO de 360 € ce qui fait un total de 1080 € !



Avant ces réformes successives, tu aurais pu partir à la retraite à 60 ans avec 900 € venant de la CNAV et 450 € de l'ARRCO, ce qui fait un total de 1350 €.

Soit une perte mensuelle de 270 € !

Et encore je ne tiens pas compte des éventuels accidents de la vie : chômage, maladie qui aurait de fait des conséquences négatives sur le montant de ta pension.

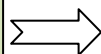
Tu travailles à temps plein, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, les salariés à temps partiel toucheront le minimum vieillesse soit 630 € !



Les manipulations de l'opinion.

Ce projet prolonge et amplifie les réformes libérales précédentes :

Le gouvernement Ayrault reprend à son compte l'idée des libéraux selon laquelle l'humanité serait condamnée à travailler toujours davantage. En 2 siècles, l'espérance de vie n'a pourtant cessé de croître tandis que le temps de travail global ne cessait de diminuer...



Abandon de toute idée de retour de la retraite à 60 ans

Poursuite de la réforme Fillon : de 2014 à 2020, augmentation de la durée d'assurance jusqu'à 41,75 ans.

Nouvel allongement de 2020 à 2035 pour arriver à 43 ans.

Ce projet appauvrit les retraités :

Le gouvernement annonce une refonte de la majoration de 10% de la pension pour les pères et les mères qui ont élevé 3 enfants afin de réduire les inégalités de pension entre hommes et femmes. Bonne idée mais la mesure attendra 2020, tandis que dès 2014 cette majoration sera soumise à l'impôt. Résultat, une baisse de revenu pour les retraités, y compris pour les mères de 3 enfants issues de foyers modestes.

Le report de la revalorisation de la pension va amputer le pouvoir d'achat des retraités dès 2014 de 600 millions d'euros.

Une honte alors que le taux de pauvreté est déjà passé de 8,4% en 2004 à 10,2% en 2010.

Des mesures en trompe-l'œil

De nouvelles mesures en direction des femmes, des jeunes, des carrières heurtées sont présentées responsables, équilibrés et justes.

L'examen du financement de ces mesures montre que leur coût reste nul jusqu'en 2030 ! Des mesures qui ne coûtent rien mais qui peuvent rapporter gros, comme l'indique une communication du Parti Socialiste, ne peuvent paraître que suspectes !

Pénibilité.

Cet aspect du projet pourra bénéficier à certains salariés mais il risque aussi de faire bien des déçus.

Après 25 ans de travaux reconnus pénibles, le salarié devra partir en formation pendant six mois, il pourra ensuite avoir une activité à temps partiel pendant 1 an et enfin partir à la retraite mais à 61 ans...ouf !

Femmes-hommes les inégalités demeurent

Le temps partiel, souvent imposé par l'employeur, pénalise la durée de cotisation et le montant de la pension. La mesure proposée reste très marginale : elle ne touchera que les salarié-e-s travaillant entre 11 heures et 15 heures hebdomadaires qui pourront valider un trimestre supplémentaire mais qui bien sûr devront cotiser 172 trimestres pour une retraite à taux plein.

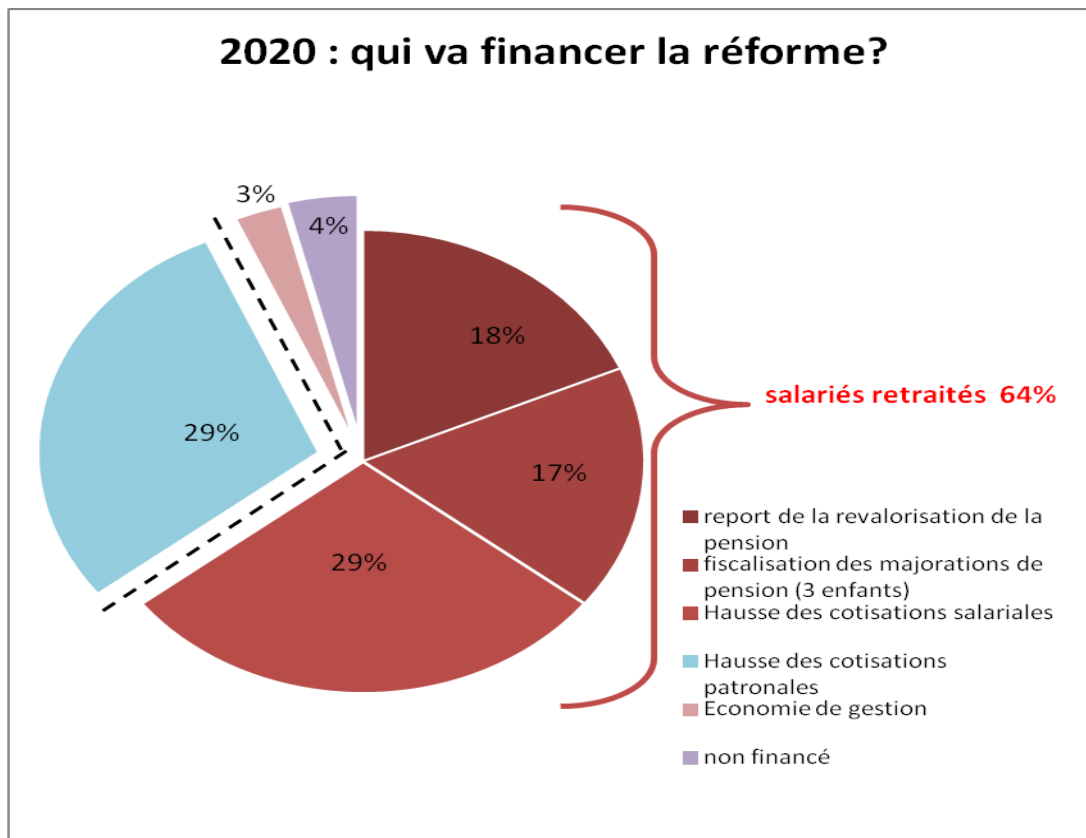
Jeunes : la validation des années d'études devra attendre.

Depuis la loi Fillon, il est possible de racheter trois années d'études supérieures. Le projet gouvernemental aujourd'hui refuse la revendication CGT de validation gratuite et propose une aide au rachat de quatre trimestres.

Même avec cette aide, le rachat restera inaccessible pour les jeunes (aujourd'hui seule une vingtaine de salariés par an demandent le rachat).

Phase 1 : le gouvernement plie devant le patronat...

Sur les 20 milliards de déficit, tous régimes confondus, annoncés pour 2020, le gouvernement a seulement précisé les mesures qu'il compte prendre pour les régimes de base. 64% de la résorption du déficit serait à la charge des salariés et retraités (cette charge augmenterait jusqu'en 2040). 3% de plus se ferait sur le dos des salariés des caisses ! Le patronat ne financera qu'à hauteur de 29% au travers des cotisations sociales.



Phase 2 : Hollande s'aligne totalement sur les exigences du Medef...

Les orientations en matière de fiscalité sociale apparaissent de plus en plus clairement. Le patronat ne sera pas touché ! La hausse des cotisations dites patronales due à la réforme des retraites (2,2 milliards) sera entièrement compensée.

En effet, le gouvernement va engager une nouvelle réforme de la protection sociale, et de la branche famille en particulier, afin de permettre le désengagement des entreprises. Le nouveau cadeau au patronat pourrait se monter à plus de 30 Milliards !

Ce n'est pas tout. Si la cour des comptes estime que les réformes des retraites et de la branche famille vont dans le bon sens, elle recommande à nouveau de réduire les dépenses de santé (déremboursement dans le domaine de l'optique, réorganisation des hôpitaux notamment autour des actes chirurgicaux, limitation des dépenses liées à la biologie médicale).

Laisser se développer une telle politique conduit à de nouveaux transferts de charges vers les ménages et/ou à abaisser le niveau de notre protection sociale.

Refusons ces politiques libérales

Avec Hollande : c'est soit une augmentation des impôts (TVA, CSG,..) soit une remise en cause de notre socle social, voire les deux !

Inadmissible : Il est grand temps de créer le rapport de force qui nous permettra la reconquête de notre protection sociale.

MANIFESTATION LE MARDI 15 OCTOBRE 10h30 A. BERNARD